



Conseil économique et social

Distr. générale
26 juillet 2000
Français
Original: anglais

Session de fond de 2000

New York, 5 juillet-1er août 2000

Point 13 g) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
coopération internationale en matière fiscale

Neuvième réunion du Groupe spécial d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 40

Le paragraphe 40 *s'établit comme suit* :

40. Le Groupe d'experts a examiné le texte de chaque article et celui de chaque paragraphe du commentaire du Modèle de convention des Nations Unies. Ensuite, le Groupe d'experts a adopté en principe le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement (version révisée), sous réserve des modifications d'édition suggérées par correspondance par les membres du Groupe. Conformément à la décision du Groupe d'experts, le Comité directeur du Groupe s'est réuni à New York du 12 au 14 avril 2000 afin d'examiner et d'incorporer les observations et les suggestions d'édition communiquées par les membres du Groupe au Secrétaire général. Le Comité directeur s'est mis d'accord sur le texte final du Modèle de convention, tout comme les membres du Groupe d'experts, auxquels le texte modifié avait été transmis aux fins d'approbation. Le Groupe d'experts a pris acte du fait que, compte tenu de la situation, le Secrétaire général avait l'intention de publier le Modèle de convention révisé tel qu'approuvé par le Groupe d'experts.
